

Lettre d'information du conseil local FCPE du collège Les Pins de Castries

n° 12 - octobre 2022

Quelques informations de rentrée

En tant que fédération à représentation **nationale**, la FCPE 34 rencontre le Recteur d'académie et le Conseil Départemental plusieurs fois par an. C'est l'occasion de faire **remonter directement** les problèmes, en particulier d'effectifs, de professeurs absents, de bâti, de cantine ou de transport scolaire.

La FCPE met à la disposition des parents et de leurs représentants le site Web <http://ouyapacours.fcpe.asso.fr/> pour signaler **une absence de remplacement de professeur**.

Le **protocole sanitaire actuel** est disponible à <https://les-pins.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/actualites-pedagogiques/protocole-sanitaire-rentree-2022-992.htm>

Le **poids des cartables** est un problème malheureusement ancien. Pour la FCPE, un texte législatif ou réglementaire serait nécessaire même si une circulaire existe (voir <https://www.fcpe.asso.fr/actualite/poids-du-cartable-pensez-son-dos>).

Des **guides de connexion à EduConnect/ Pronote** sont disponibles sur le site du collège à : <https://les-pins.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/actualites-pratiques/creer-son-compte-educonnect-pour-acceder-a-l-ent-et-a-pronote-970.htm> et à <https://les-pins.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/actualites-pratiques/comment-retrouver-mon-pronote-dans-l-ent--885.htm>

Taux de réussite au DNB de juin 2022 : **89,2 %** pour un taux national de 87,3 % et au niveau académique 85,2 %.

Le collège accueille **728 élèves** (soit 21 de plus que l'an dernier) répartis sur 27 classes (6 x 6^{ème}, 7 x 5^{ème}, 8 x 4^{ème}, 6 x 3^{ème}). La moyenne est donc de 27 élèves par classe alors que la moyenne nationale est de 24 élèves d'après un [rapport du Ministère](#).

Tous les **professeurs** qui étaient **absents** à la rentrée ont été remplacés.

Même si elles sont allégées, les **mesures sanitaires** sont maintenues, à savoir le maintien de la désinfection des mains à l'entrée du collège et à la cantine et le nettoyage des tables à chaque passage des élèves.

Quelques points d'attention

Les cartables sont encore **lourds** certains jours pour les élèves. Le doublement des livres a été fait au niveau 6^{ème}. A noter que les professeurs précisent le plus souvent si il y a besoin du livre ou non en classe. Discutez en avec vos enfants pour alléger les cartables. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des remarques sur ce sujet important.

À partir de janvier 2022, le **pass Culture** s'est déployé sur tout le territoire pour les élèves à partir de 15 ans, après avoir été proposé aux plus de 18 ans. Les élèves de 15 ans, l'âge du niveau 3^{ème}, bénéficient donc d'un crédit de 20 euros par an pour leurs achats culturels et certaines activités. Plus d'informations disponibles [ici](#). Ils auront besoin de leur compte Educonnect (celui qu'ils utilisent pour se connecter à l'ENT/Pronote) pour pouvoir justifier simplement de leur identité et de leur âge sur l'application pass Culture et recevoir leur crédit.

Rappel en cas de **perte des identifiants Educonnect**, lire les instructions du Collège sur <https://les-pins.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/a-la-une/support-numerique-1016.htm>

Lettre d'information du conseil local FCPE du collège Les Pins de Castries

n° 12 - octobre 2022

Voir aussi : <https://eduscol.education.fr/1214/mettre-en-oeuvre-un-plan-d-accompagnement-personnalise>

Si votre enfant à un PAP ou un PPS :

- Prendre RDV dès la rentrée avec le professeur principal pour lui signifier l'existence du PAP ou PPS.
- Faire des points réguliers avec votre enfant pour savoir si les aménagements attendus sont bien mis en place.
- Et surtout n'hésitez pas à faire remonter régulièrement vos remarques positives ou négatives auprès des représentants des parents. Cela leur permettra d'avoir une vision globale et de faire des propositions au Collège (comme organiser une rencontre parents/professionnels ou solliciter et appuyer des demandes de formations pour le personnel).

Au Collège Les Pins, il y a 7 représentants des parents d'élèves au CA. Ces derniers sont élus lors des élections de ce vendredi 7 octobre.

Sur la liste FCPE, vous trouverez des **candidats expérimentés** qui participent depuis plusieurs années aux CA et **des nouveaux candidats**. Tous ont pu suivre des formations sur le fonctionnement du collège par la FCPE 34.

Voir le [Facebook du conseil local](#).

PAP, PPS et aménagements

Votre enfant a besoin d'aménagements spécifiques, voici les différentes possibilités :



Pour l'aménagement du DNB, le formulaire est à renseigner en classe de 4^{ème} et au plus tard en 3^{ème} avant la date limite d'inscription au DNB (fin novembre en général). Des formulaires peuvent être téléchargés sur le site de l'académie <https://www.ac-montpellier.fr/cid87198/candidats-situation-handicap.html> ou être obtenus auprès de l'établissement scolaire.

Il faut demander des aménagements cohérents avec les difficultés scolaires de votre enfant même s'il ne bénéficie pas d'aménagements dans son établissement.

Attention, un seul site Web et une seule adresse électronique pour contacter le collège :

ce.0341280g@ac-montpellier.fr

<https://les-pins.mon-ent-occitanie.fr/>



**PARENTS,
VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS
CE VENDREDI 7 OCTOBRE !**

Si vous avez apprécié cette lettre d'informations, n'hésitez pas à :

- suivre les actualités sur le [Facebook du conseil local](#)
- nous contacter à fcpecolleqecastries@gmail.com
- nous rejoindre lors de nos réunions à l'Espace-Gare de Castries (les dates sont annoncées sur le Facebook)
- et soutenez-nous lors des élections des représentants des parents d'élèves de ce vendredi 7 octobre !